

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DAC 600 Subvention et convention avec l'association Arts Découvertes et Citoyennetés (5e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Arts Découvertes et Citoyennetés;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 50.000 euros est attribuée à l'association Arts Découvertes et Citoyennetés dont le siège social est situé 24 rue Mouffetard à Paris 5e pour l'exposition les Fusillés de la Grande Guerre. 2012_06163 / 27361

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec cette association, la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, ligne 6574, rubrique 323, VF40001; Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la Mémoire.